



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 09 septembre 2020

LA FORTE SÉCHERESSE NE PERMET PLUS D'IMPLANTER DES CULTURES INTERMÉDIAIRES PIÈGE A NITRATES DANS L'AUBE

Les conditions anticycloniques estivales actuelles, se poursuivent dans notre département. Le déficit pluviométrique cumulé depuis le début juillet est évalué à plus de 45 % par rapport aux valeurs normales. Cette situation se traduit par un indice d'humidité des sols particulièrement faible et les valeurs constatées par Météo France sont parmi les plus basses connues depuis soixante ans dans le département de l'Aube.

Depuis 2004, le plan d'action régional nitrates impose, entre les récoltes des grandes cultures et la mise en place des nouvelles cultures de printemps, l'implantation de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) sur l'ensemble des terres agricoles du département afin de limiter l'entraînement de l'azote dans les eaux superficielles et souterraines. Les CIPAN sont tout à fait intégrées dans les pratiques agricoles de l'interculture.

Mais cette année, compte tenu de la situation de grande sécheresse et en l'absence de pluie suffisantes annoncées pour les deux prochaines semaines, les conditions ne permettront ni une levée ni un développement suffisant des CIPAN(s) avant la fin de l'automne.

C'est pourquoi, après avoir adopté le 17 août dernier une réduction de la durée d'implantation des CIPAN à 1 mois (au lieu de 2 mois), M. Stéphane Rouvé, préfet de l'aube, vient de permettre, par un nouvel arrêté préfectoral signé le 9 septembre, à tout agriculteur qui le souhaite, de ne pas implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrates.

Tout agriculteur qui souhaite mobiliser cette possibilité, doit le déclarer à la Direction départementale des territoires à l'aide d'une simple télé-déclaration sur le site internet dédié :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-derogation-cipan-2020>

Contact presse

Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr



